

**Arrêté n° 2024-arr-02-fin portant nomination d'un
régisseur et d'un régisseur suppléant**

Régie d'avances de la Fabrique de l'Innovation

Le président de la ComUE « Université de Lyon »

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 19 janvier 1994 modifié habilitant les ordonnateurs des établissements publics à caractère scientifique, culturel et technique et les directeurs d'établissements publics d'enseignement supérieur à instituer des régies de recettes et d'avances auprès de ces établissements ;

Vu l'arrêté du 4 juin 1996 modifié, relatif au montant par opération des dépenses de matériel et de fonctionnement payables par l'intermédiaire d'un régisseur d'avances ;

Vu l'instruction codificatrice n° 05-042-M9-R du 30 septembre 2005 portant sur les régies de recettes et régies d'avances des établissements publics nationaux et des établissements publics locaux d'enseignement ;

Vu l'arrêté n° 2024-arr-01-fin daté du 11 janvier 2024, instituant une régie d'avances de la Fabrique de l'Innovation auprès de la ComUE « Université de Lyon »,

arrête

Article 1 : Madame Marietou DIAGNE est nommée régisseur et Madame Valérie FERRET est nommée régisseur suppléant de la régie d'avances « Fabrique de l'Innovation », à compter du 22 janvier 2024. Les régisseurs ont pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues par l'arrêté de création susvisé de cette régie, et, pour le régisseur suppléant, uniquement en cas d'absence pour maladie, congés ou tout empêchement exceptionnel du régisseur titulaire.

Article 2 : Le Président de la ComUE « Université de Lyon » et l'Agent comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 3 – Le présent arrêté est transmis au Rectorat de la région académique Auvergne Rhône-Alpes.

Fait à Lyon,
Le 11 janvier 2024,

Visa de Madame l'agent comptable de
la ComUE « Université de Lyon »

Mme Véronique BODILIS



M. Frank DEBOUCK
Président de la ComUE
« Université de Lyon »